



Nouveau contrat du Gouvernement du Nunavut

Nunavut Sealink & Supply (NSSI) Inc. a le plaisir de vous informer qu'à partir de la saison 2006, le nouveau contrat du GN relativement au ravitaillement des régions du Nunavut de l'est de l'Arctique s'étend sur une période de cinq (5) ans.

Avec ce contrat, notre société s'est vue octroyer les régions suivantes : Région B - **«Foxe Basin»**, Région C - **«Iqaluit»**, Région D - **«Sud des Baffins»** et Région E : **«Kivalliq»**, port d'origine Ste-Catherine.

Le changement majeur pour les usagers découlant de cette nouvelle entente est l'ajustement de la limite de responsabilité du transporteur en cas de bris; celle-ci passe de 500.00\$.à 2,500.00\$ par colis.

Bien que l'assurance cargaison ne soit pas obligatoire, NSSI recommande aux usagers de profiter de ce service puisqu'il couvre tous les risques pouvant survenir à la cargaison durant toutes les étapes de la desserte maritime. Le client/cliente doit évaluer ses besoins en assurance et, si requis, exiger au-delà de la limite de responsabilité de NSSI établie à \$2,500.00/colis.

NSSI tient à réitérer une fois de plus à sa clientèle qu'elle continuera de déployer le maximum d'efforts afin de maintenir un excellent niveau de qualité de ses services, et la remercie de la confiance qu'elle leur témoigne.

Bonne saison à tous!